

LA CHASSE ET LA PÊCHE AU LAC SAINT-PIERRE

PAR

ANNE-MARIE DULUDE

POUR

LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE  
DU LAC-SAINT-PIERRE

2017

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>1. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES</b> .....	4
1.1 Caractéristiques physiques.....	4
1.2 Diversité et abondance des ressources fauniques.....	5
<b>2. CHASSE</b> .....	6
2.1 Portrait des pratiques cynégétiques (description des différentes pratiques, impacts économique et touristique) .....	6
2.2 Organismes concernés.....	7
2.3 Aménagements fauniques.....	8
2.4 Problématiques liées aux espèces recherchées pour la chasse.....	9
<b>3. PÊCHE</b> .....	10
3.1 Portrait des pratiques halieutiques (description des différentes pratiques, impacts économique et touristique) .....	10
3.1.1 Pêche sportive.....	10
3.1.2 Pêche commerciale.....	11
3.2 Organismes concernés.....	12
3.3 Aménagements fauniques.....	14
3.4 Problématiques liées aux espèces recherchées pour la pêche.....	15
3.4.1 La perchaude.....	15
3.4.2 L'esturgeon jaune.....	17
3.4.3 L'anguille d'Amérique.....	17
3.4.4 Le doré.....	17
3.4.5 Les espèces exotiques envahissantes.....	17
3.4.6 L'accessibilité au lac Saint-Pierre.....	19
<b>4. LES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR FAVORISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE</b> .....	19

4.1 L'accessibilité au territoire.....	19
4.2 L'intégrité des habitats.....	20
4.3 La surabondance de certaines espèces.....	20
4.4 Favoriser la relève.....	21
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>22</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>22</b>

## INTRODUCTION

Le lac Saint-Pierre et son archipel ont toujours représenté depuis l'occupation amérindienne jusqu'à aujourd'hui un lieu de choix pour la pratique de la chasse, du piégeage et de la pêche. Les immenses surfaces occupées par les milieux humides offrent une variété d'habitats à une abondante faune très diversifiée. La vaste étendue des herbiers aquatiques, des marais, des prairies humides et des marécages de même que l'immense lac constituent des milieux de vie excellents pour le développement des poissons, de la sauvagine et des rats musqués en particulier.



Photo de Mario Cloutier

Le cerf de Virginie y abonde également. Cette richesse faunique constitue donc un atout majeur pour la région du lac Saint-Pierre car elle attire un grand nombre de chasseurs, de trappeurs et de pêcheurs. Un autre avantage important pour la région est sa proximité des zones fortement peuplées. Les ressources fauniques sont donc accessibles à beaucoup de personnes. Pour les gens provenant des grandes agglomérations urbaines de Montréal, de Québec ou de Trois-Rivières, la distance à parcourir pour pratiquer la chasse ou la pêche au lac Saint-Pierre est raisonnable, car les déplacements peuvent s'effectuer durant la même journée. On a néanmoins constaté que les pêcheurs

provenaient principalement des régions entourant le lac Saint-Pierre : Lanaudière, Montérégie, Centre-du-Québec et Mauricie. (Lanoix, R. (2010).

Nous verrons jusqu'à quel point les activités de prélèvement faunique contribuent au développement économique régional. Nous examinerons aussi comment l'exploitation de la faune a évolué avec le temps et comment elle a été affectée par les changements qui se sont produits dans l'environnement.

## **1. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES**



Photo de Philippe Manning

### **1.1 Caractéristiques physiques**

La région du lac Saint-Pierre est formée en amont d'un archipel constitué d'une centaine d'îles occupant une superficie de 151 km<sup>2</sup> et en aval d'un lac d'une dimension de 318 km<sup>2</sup> (La Violette et al., 2003). Ce lac peu profond, atteignant en moyenne 3 m, correspond au dernier élargissement majeur du fleuve Saint-Laurent avant l'estuaire. Afin de permettre le passage de navires commerciaux, un chenal de navigation d'une profondeur de 11,3 m et d'une largeur de 240 m a été dragué en son centre. Cette intervention contribue à concentrer dans ce chenal les eaux au débit rapide provenant des Grands Lacs alors que

de part et d'autre du chenal les eaux sont plutôt stagnantes. Douze tributaires alimentent le lac Saint-Pierre. Sur la rive nord, les rivières Chaloupe, Bayonne, Chicot, Maskinongé, du Loup, petite rivière du Loup, Yamachiche et petite rivière Yamachiche influencent la composition des eaux de la partie nord du lac. Sur la rive sud, les rivières Richelieu, Yamaska, Saint-François et Nicolet procurent leurs apports à la partie sud du lac. Les milieux humides se retrouvent dans les eaux stagnantes du nord et du sud, ainsi que dans les baies.



Photo de Philippe Manning

La région du lac Saint-Pierre est située dans les basses terres du Saint-Laurent. Les terres riches qui caractérisent cette zone favorisent un développement agricole important occupant 60 % du territoire et 50 % du périmètre du lac (La Violette et al., 2003). L'agriculture influence grandement la composition des eaux du lac particulièrement dans les masses d'eaux stagnantes du nord et du sud, là où se concentrent les activités de chasse et de pêche. De plus, les pentes douces des berges du lac favorisent l'établissement de très grandes surfaces d'herbiers aquatiques, de marais et de prairies humides. Ces habitats sont beaucoup utilisés par les poissons et la sauvagine. Lors des crues printanières le lac se gonfle et l'eau déborde sur les terres qui l'entourent à cause de la faible dénivellation des berges. C'est d'ailleurs au lac Saint-Pierre qu'on observe la plus grande plaine inondable d'eau douce du Québec (He, J., Poder, T., Dupras, J. et

Enomana, H. J., 2016). La durée de l'inondation printanière varie d'une année à l'autre. Elle débute habituellement vers la mi-avril et se poursuit pendant cinq à neuf semaines (Lanoix, R., 2010). Par contre, un contrôle du niveau d'eau est exercé à la sortie du lac Ontario, ce qui réduit la durée et l'amplitude des inondations printanières au lac Saint-Pierre.

## **1.2 Diversité et abondance des ressources fauniques**

Le lac Saint-Pierre et son archipel abritent 50 % des milieux humides du Saint-Laurent. Les herbiers aquatiques, les marais, les prairies humides et les marécages servent d'habitats pour un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux. Ainsi, on y observe 72 % des espèces d'oiseaux répertoriées au Québec et 70 % des espèces de poissons d'eau douce. Afin de souligner son importance écologique au niveau international, la région du lac Saint-Pierre a été désignée site Ramsar en 1998 et réserve de la biosphère de l'UNESCO en 2000.



Photo de Mario Cloutier

Au printemps, les terres inondées offrent une halte migratoire importante pour la sauvagine et un habitat de reproduction de choix pour plusieurs espèces de poissons. Dans un rapport paru en 2016, il est mentionné que depuis 1980 les inventaires réalisés

au lac Saint-Pierre indiquent que de 15 000 à 20 000 canards barboteurs, de 50 000 à plus de 100 000 bernaches du Canada et jusqu'à 550 000 oies des neiges fréquentent la plaine inondable (He, J., Poder, T., Dupras, J. et Enomana, H. J., 2016). De plus, les eaux calmes de la plaine inondable et des baies (Saint-François, Lavallière, Maskinongé, Île de Grâce) deviennent des aires de fraie pour la perchaude, le grand brochet, la barbotte et le crapet soleil. Ces espèces de poissons se déplacent donc au printemps dans les eaux peu profondes (moins de 2 m) pour se reproduire. Les œufs sont accrochés aux plantes des prairies humides. Après l'éclosion, les alevins retournent vers le lac et se nourrissent dans les herbiers aquatiques. Le chenal de navigation quant à lui fournit des habitats où le débit de l'eau plus rapide représente un lieu plus attrayant pour les espèces recherchant des aires de fraie en eau vive telles que le doré jaune, le doré noir, l'achigan à petite bouche et l'esturgeon.

Les canards utilisent les vastes étendues occupées par les marais pour se reproduire et s'alimenter. Ce type de milieu humide est également très prisé par les rats musqués et les amphibiens qui s'y développent en grand nombre.

## **2. CHASSE**

### **2.1 Portrait des pratiques cynégétiques (description des différentes pratiques, impacts économique et touristique)**

Le territoire du lac Saint-Pierre est un lieu de choix pour la chasse à la sauvagine et le piégeage du rat musqué. Chaque automne des centaines de personnes chassent les canards et les oies. Une étude socio-économique, réalisée en 2005 par le Groupe-Conseil Genivar et citée en 2016 par Jie He du Département d'économie de l'Université de Sherbrooke, indique les retombées économiques de la chasse, de l'observation et de l'écotourisme pour l'ensemble des quatre principaux sites d'observation de la Grande Oie des neiges et de la Bernache du Canada au Québec. Le site de Baie-du-Febvre au lac Saint-Pierre fait partie de ceux qui ont été évalués. Il est mentionné dans ce rapport que ce sont les activités d'observation qui procurent le plus de retombées économiques avec plus de 19 M\$/an (62 % des retombées totales), alors que la chasse rapporte 6 M\$/an (21 %) et les activités touristiques (festivals et centres d'interprétation) génèrent 5 M\$/an (18 %). Ces retombées économiques ont été évaluées en tenant compte de l'achat d'équipement, des frais d'excursions (moins de 24 heures), des frais de séjours (plus de 24 heures) et des frais liés aux organismes qui gèrent ces différentes activités. En plus de la chasse automnale à la Grande Oie des neiges, le Service canadien de la faune a permis une récolte printanière à partir de 1998 afin de contrôler le nombre d'oies car cette espèce a connu un développement accéléré de sa population à partir des années 1990. En augmentant la chasse, on visait à stabiliser la population afin de diminuer les dommages causés à l'habitat et aux terres agricoles.





Photo de Philippe Manning

Le piégeage du rat musqué est une activité populaire au lac Saint-Pierre car cette espèce de mammifère y est abondante. Les endroits les plus recherchés pour le piégeage sont les baies de Lavallière, Saint-François et Maskinongé, de même que les îlets Percés, les îles de la Girodeau, de Grâce, des Barques et aux Raisins. La quantité de peaux prélevées et de trappeurs pratiquant cette activité varie beaucoup d'une année à l'autre. Ainsi, pour les saisons 1984 à 1989, le nombre de peaux est passé de 22 695 à 158 846 (He, J., Poder, T., Dupras, J. et Enomana, H. J., 2016). Le piégeage du rat musqué s'effectue à l'automne ou au printemps.

En 2007, parmi les espèces piégées dans la région du Centre-du-Québec, les fourrures de rat musqué étaient les plus vendues (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010). Parmi d'autres espèces recherchées, il y a le raton laveur, le castor, le renard roux, le coyote et le pékan.

Depuis 2004, la chasse au cerf de Virginie semble de plus en plus populaire car le nombre de permis vendus au Québec, même en excluant l'île d'Anticosti, est plus élevé que pour la chasse au petit gibier (incluant la sauvagine) (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010). Le cerf de Virginie étant abondant au lac Saint-Pierre, cette chasse pourrait être appelée à se développer.

## 2.2 Organismes concernés

Différentes pourvoiries offrent des services pour la pratique de la chasse au lac Saint-Pierre. La Pourvoirie de lac Saint-Pierre, située à Saint-Ignace-de-Loyola, fournit des guides, de l'équipement, le transport en chaloupe, un chalet, un chien de chasse et des appelants. Elle accompagne les gens à la chasse à la sauvagine et au chevreuil. La Pourvoirie Roger Gladu, située elle aussi à Saint-Ignace-de-Loyola, donne sensiblement les mêmes services. Dans ce cas, les gens peuvent obtenir l'aide de guides pour la chasse aux canards et aux Oies des neiges. La Pourvoirie Roger Gladu permet également un accès exclusif à la commune de l'Île Dupas, un territoire privé de 1 000 acres idéal pour la chasse aux canards barboteurs. Cet endroit s'ajoute aux autres lieux de chasse disponibles. Chez Roger Gladu, il est possible de chasser des canards barboteurs en marais à partir d'une cache ou des canards plongeurs dans le lac à partir d'une « calleuse », une installation permettant au chasseur de se retrouver à fleur d'eau. À Louiseville, la Pourvoirie Domaine du lac Saint-Pierre vise la chasse aux canards, aux Bernaches du Canada, au cerf de Virginie ainsi qu'à la bécasse. Elle offre toute une gamme de services similaires à ceux des deux autres pourvoiries.



Photo de Philippe Manning

La Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre (SARCEL) possède des terres agricoles qui représentent des habitats

fauniques d'importance pour la sauvagine et les poissons. Cet organisme à but non lucratif a débuté ses activités en 1984. SARCEL s'occupe de la conservation et de l'aménagement de ces habitats fauniques. Cet organisme propose une chasse contrôlée (à accès universel par tirage au sort et à prix modique) sur des terres agricoles de la région de Baie-du-Febvre au sud du refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet. Les revenus que SARCEL réalise sont réinvestis dans la pratique d'une agriculture durable, l'interprétation et la protection des milieux humides. SARCEL a participé à l'implantation d'un centre d'interprétation à Baie-du-Febvre. Ce dernier a ouvert ses portes en 1994.

Le Regroupement des Sauvaginiers du Lac Saint-Pierre cherche à améliorer les conditions de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre. Cet organisme, fondé en 1997, coopère avec les différents services gouvernementaux régissant l'exploitation de la sauvagine. Il participe aussi aux activités de conservation menées sur le territoire. Le Regroupement met à la disposition de ses membres des cours offerts par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs sur la Sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) et sur l'Initiation à la chasse avec armes à feu (ICAF) du programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCHOF). Il est nécessaire de suivre ce programme pour obtenir le certificat afin de se procurer un permis de chasse au Québec. Les permis de chasse sont émis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec et par le ministère fédéral Environnement et Changement climatique Canada pour les oiseaux migrateurs (espèces d'oiseaux protégées par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs).

En ce qui concerne le territoire autochtone des réserves abénaquises de Wôlinak (située en bordure de la rivière Bécancour) et d'Odanak (située en bordure de la rivière Saint-François), il existe des ententes avec le gouvernement du Québec pour les activités de pêche, de chasse et de piégeage. Ces ententes sont renouvelables chaque année. Elles doivent tenir compte du respect de la propriété privée, de la cohabitation et du partage avec les autres utilisateurs de la faune. Les espèces animales visées par cette entente sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le dindon sauvage, les petits gibiers, les animaux à fourrure et les grenouilles. L'entente traite aussi de la conservation de la faune, des pratiques prohibées et de l'identification des pêcheurs, des chasseurs et des piégeurs (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010).

### **2.3 Aménagements fauniques**

SARCEL possède des terres (environ 350 ha) au sud du lac Saint-Pierre. Le secteur Longue-Pointe est une halte migratoire printanière. Un système de pompage reconstruit par Canards Illimités permet de maintenir un niveau d'eau suffisamment élevé au printemps pour servir de halte migratoire à la sauvagine et plus particulièrement à la Grande Oie des neiges et à la Bernache du Canada. On évacue l'eau lorsque 90 % des

oiseaux migrateurs ont quitté le secteur pour aller nicher dans les régions nordiques. Une fois les terres asséchées, les agriculteurs les cultivent en suivant un plan de culture qui respecte les besoins de la sauvagine et de l'environnement. Sur d'autres terres appartenant à SARCEL et sur des terres sous servitudes du secteur Baie-du-Febvre / Nicolet, on retrouve des aménagements agricoles et fauniques réalisés par Canards Illimités. Ces derniers ont également réalisé un marais permanent pour que les canards puissent s'y reproduire et y élever leurs canetons. Lors de leur migration automnale, les Bernaches du Canada et les Oies des neiges utilisent aussi ce marais.



Photo de Philippe Manning

Durant la saison hivernale 2015, des membres du Regroupement des Sauvaginiers du Lac Saint-Pierre ont consacré beaucoup de temps à la fabrication de niochirs pour différentes espèces de canards. Ils ont installé ces niochirs dans la Commune de Baie-du-Febvre. Les niochirs cylindriques favorisent la nidification de la Sarcelle, du Canard colvert et du Canard pilet. Les niochirs en bois fixés en hauteur sur les troncs des arbres accueillent les Canards branchus. Le Regroupement des Sauvaginiers du Lac Saint-Pierre a obtenu une subvention de 19 000 \$ provenant d'Habitat faunique Canada pour réaliser ce projet comprenant 100 niochirs. De plus, du 15 mai au 15 juin 2016, les membres du Regroupement des Sauvaginiers du Lac Saint-Pierre ont effectué une plantation d'arbres et d'arbustes.

La Société d'aménagement de la baie Lavallière (SABL) voit au maintien de la qualité de la baie et des marais environnants avec l'aide de Canards Illimités. Elle supervise le projet de restauration de l'habitat du Canard branchu. Cet organisme fabrique et vend des niochirs pour les canards arboricoles. De plus, à chaque année la SABL compile les données relevées sur l'ensemble des niochirs installés par des collaborateurs. Ces données sont ensuite publiées dans un bulletin d'information *La bande à Branchus*. La

SABL procède au baguage de la sauvagine au lac Saint-Pierre pour le Service canadien de la faune depuis 1990. Environ 2000 oiseaux sont bagués chaque année. Ce suivi permet d'établir les quotas de chasse (le nombre de canards de chaque espèce pouvant être prélevé). De plus, les chasseurs, lorsqu'ils abattent des canards bagués, doivent informer le Service canadien de la faune du lieu et de la date de leur prise. Ces données permettent de suivre les déplacements de population dans le cadre du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*.

## 2.4 Problématiques liées aux espèces recherchées pour la chasse

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) suggérait en 2004 de maintenir le niveau de population de la Grande Oie des neiges à 500 000 individus. C'était le niveau alors jugé nécessaire pour conserver l'intégrité des habitats et la biodiversité ainsi que pour contrôler les coûts d'indemnisation et de prévention des dommages agricoles. À la suite d'évaluations socio-économiques, il a été par la suite proposé que le nombre optimal d'oies soit plutôt entre 500 000 et 750 000 (Bélanger et Lefebvre 2006). Par contre, la population de Grande Oie des neiges n'a pas cessé de dépasser le nombre d'individus souhaité. La surabondance de cette espèce est en grande partie due à l'utilisation des milieux agricoles par les oies pour se nourrir. Les Bernaches du Canada ont aussi connu un accroissement de population important.



Photo de Francine Ouellet

Le problème de surabondance est également observé chez le cerf de Virginie. En effet, les hivers plus cléments des années 1980 ont entraîné un accroissement spectaculaire de la population de cerfs. Ce phénomène a été le plus marquant, si on omet l'Île d'Anticosti, en Montérégie et en Estrie. La densité de population de cerfs de Virginie recommandée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec en 2010 était de 5 cerfs/km<sup>2</sup> d'habitat forestier (Bouchard, H. et Robitaille, P., 2015) alors qu'on observe 7 à 12 individus/km<sup>2</sup> et même parfois davantage. Les cerfs peuvent occasionner des accidents routiers, des dommages aux cultures et des changements dans la régénération forestière (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010).

L'accessibilité au lac Saint-Pierre dans la section située au sud du chenal de navigation est réduite à cause de la présence d'obus dans les sédiments et sur les berges. En effet, de 1952 à 2000, des tirs ont été faits en direction du lac à partir du Centre d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale à Nicolet. Environ 300 000 obus ont été tirés et 6 500 seraient potentiellement explosifs. Les chasseurs ne peuvent donc se rendre dans cette section du lac qui est jugée trop dangereuse.

### 3. PÊCHE



Photo de Philippe Manning

### 3.1 Portrait des pratiques halieutiques (description des différentes pratiques, impacts économique et touristique)

#### 3.1.1 Pêche sportive

Les pêcheurs sportifs qui fréquentent le lac Saint-Pierre viennent principalement, soit 75 % d'entre eux, des régions de Lanaudière, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de la Mauricie (Lanoix, R., 2010). La pêche en eau libre en embarcation, la pêche à gué ou à quai se pratiquent au printemps, à l'été et à l'automne. Une canne à pêche est permise par personne. Durant la saison hivernale, on pratique la pêche sur la glace qu'on appelle aussi pêche blanche. Dans ce cas, il est possible d'utiliser 10 lignes (cannes et/ou brimbales) par permis.



Photo de Philippe Manning

En 2003, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a réalisé une étude visant à évaluer les retombées économiques de la pêche sportive au lac Saint-Pierre. Cette étude indique que les dépenses liées à la pratique de la pêche ont un impact positif sur les commerces locaux et régionaux. De plus, cette activité a contribué à créer des emplois (45 en été et 37 en hiver). D'après l'étude, les dépenses directement et indirectement liées à la pêche ont été de 1 313 041 \$ (58 %) pour la pêche en eau libre et de 931 920 \$

(42 %) pour la pêche sur la glace (BCDM CONSEIL INC., 2005). On mentionne également dans cette étude que c'est en Montérégie et dans Lanaudière qu'on bénéficie le plus de ces retombées économiques (61 %). Ces régions sont situées plus près de l'archipel. Les régions du Centre du Québec et de la Mauricie qui ceignent le lac Saint-Pierre obtiennent 39 % des retombées économiques provenant des pratiques halieutiques. Les espèces de poissons recherchées par les pêcheurs sportifs sont surtout les dorés jaune et noir, le grand brochet, les achigans, le maskinongé, l'esturgeon jaune et la barbotte. Avant le moratoire de 2012 qui en a interdit la pêche, la perchaude était l'espèce la plus recherchée. Depuis, le doré semble lui avoir succédé.

### 3.1.2 Pêche commerciale



Photo de Paul Messier

Le lac Saint-Pierre a permis le développement de la pêche commerciale depuis plus d'un siècle (Lanoix, R., 2010). Au début des années 2000, on estimait d'ailleurs que cette section du Saint-Laurent représentait le plus important contributeur en eau douce des prises provenant de la pêche commerciale. En 2002, on évaluait la valeur des



débarquements à 984 000 \$. Cette même année, 42 permis de pêche commerciale et 2 100 verveux avaient été utilisés. Les pêcheurs employaient aussi des filets maillants mais en moins grande quantité car 94 % des captures étaient faites à l'aide de verveux. Les principales espèces récoltées étaient l'anguille d'Amérique, l'esturgeon jaune et la perchaude. Cette dernière espèce de poisson était la deuxième espèce la plus pêchée et correspondait à 25 % de la valeur des débarquements (Lanoix, R., 2010). De 2002 à 2007, la valeur des prises commerciales a chuté de 984 000 \$ à 458 000 \$. Cette baisse des débarquements s'explique par le déclin de la population de différentes espèces de poissons (perchaude, anguille), ainsi que des quotas imposés et des rachats de permis de pêche. En 2007, il ne restait que 18 permis pour la pêche commerciale au lac Saint-Pierre. En 2008, on réduisit le nombre de permis à 6.



Photo de Philippe Manning

Au cours des décennies 1960 à 1990, la perchaude était l'espèce la plus recherchée au lac Saint-Pierre (He, J., Poder, T., Dupras, J. et Enomana, H. J., 2016). La récolte de perchaudes a été abondante jusqu'en 1994 où elle a atteint 262 t, puis elle a chuté à partir de 1995 avec une récolte de 140 t (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010). Afin de freiner ce déclin de population, des mesures restrictives ont été imposées telles qu'une plus grande taille des spécimens prélevés et la réduction de la durée de la saison de pêche. À partir de 2005, des permis de pêche furent rachetés.

Ces rachats ont entraîné une diminution des spécimens de perchaudes récoltés mais aussi de barbottes brunes et d'anguilles car beaucoup moins de verveux étaient utilisés. En 2012, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire de cinq ans interdisant la pêche à la perchaude.



Photo de Philippe Manning

La récolte commerciale de la carpe allemande s'est accrue, passant de 30,5 t en 2007 à 85,3 t en 2008 (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010). Étant donné que cette espèce est surtout pêchée à l'aide de filets maillants, sa récolte n'a pas subi de baisse contrairement à la perchaude et à la barbotte. Il reste à développer le marché pour la vente de la chair de carpe.

Les débarquements d'esturgeon jaune ont été plutôt constants de 2003 à 2008. Ce poisson est exclusivement pêché au filet maillant et sa récolte n'a donc pas été affectée par le rachat des permis de pêche au verveux. Auparavant, durant les années 1990, cette espèce de poisson avait été surexploitée. Des mesures avaient alors été adoptées afin d'atteindre un niveau maximal de prélèvement à 80 t en 2002 (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010).

Depuis la fin des années 1960, la population d'anguilles d'Amérique décline. En 2004, 24,7 t d'anguilles avaient été pêchées au lac Saint-Pierre alors qu'en 2008 on en a pris 6,1 t (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010). Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a d'ailleurs donné le statut d'espèce préoccupante à l'anguille d'Amérique en 2006, puis l'a classé comme espèce vulnérable en 2012. Ce comité explique cette baisse importante de la population de cette espèce de poisson à la perte d'accès à des habitats à cause de la présence de barrages (Beauharnois et Cornwall). De plus, un très grand nombre d'anguilles adultes meurent broyées dans les turbines des barrages hydroélectriques (COSEPAC, 2012).

### **3.2 Organismes concernés**

La Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre est un organisme de concertation qui cherche à mettre en valeur et à protéger le lac Saint-Pierre et ses habitats riverains. Cet organisme sensibilise la population en diffusant de l'information sur cet environnement exceptionnel. Il offre également des ateliers éducatifs, des conférences et des activités extérieures. La ZIP du lac Saint-Pierre vise aussi une entente entre les différents intervenants concernés pour élaborer un plan d'action et de réhabilitation écologique du fleuve Saint-Laurent sur son territoire. Pour ce qui a trait aux différentes activités pratiquées dans la région, telles que le prélèvement faunique, cet organisme favorise une utilisation optimale des ressources biologiques dans un contexte de développement durable.

Les espèces de poissons d'eau douce, anadromes (espèces vivant en eau salée et se reproduisant en eau douce telles que le saumon) et catadromes (espèces vivant en eau douce et se reproduisant en eau salée telles que l'anguille) sont sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) pour la mise en valeur et la conservation. C'est le MFFP qui gère l'exploitation de ces espèces de poissons. Le ministère Pêches et Océans Canada s'occupe des espèces marines. Pour obtenir un permis de pêche commerciale en eau douce, il faut s'adresser au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) voit à la gestion de la qualité de l'eau et à la protection des zones littorales. Le MDDELCC est donc concerné par la protection de plusieurs caractéristiques de l'habitat du poisson.

L'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFC-LSP) a été créée en avril 2006 suite au constat de la diminution de la qualité de la pêche sportive, particulièrement en raison de la baisse de la population de perchaudes. La Fédération québécoise de la faune (FQF) de la Montérégie, la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre et l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel (ACPSAP) ont d'abord

lancé l'idée d'instaurer une telle aire faunique. Puis, une étude de faisabilité, concernant son implantation au lac Saint-Pierre, a commencé en 2000. Cette étude était supervisée par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FQCP). Des consultations publiques ont été effectuées. Une proposition de gestion d'une aire faunique communautaire a ensuite été déposée à la FQCP et au MRNF (ministère des Ressources naturelles et de la faune; aujourd'hui ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). L'aire faunique communautaire consiste en un plan d'eau public qui fait l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche sportive à des fins communautaires. Cette aire faunique est gérée par un organisme à but non lucratif. Cette façon de gérer le territoire cherche à impliquer davantage la population et les organismes du milieu dans la mise en valeur, la protection et la réhabilitation de la faune aquatique sur un plan d'eau public.

L'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFC-LSP) couvre une superficie de 428 km<sup>2</sup> entre Sorel-Tracy et Trois-Rivières. Elle comprend une partie du lit du fleuve (61,2 km) ainsi qu'une partie des rivières Richelieu (2,6 km), Yamaska (13 km), Saint-François (11,3 km), Nicolet (4,6 km), Maskinongé (10,4 km) et du Loup (5,8 km) (Lanoix, R., 2010). L'AFC-LSP collecte des données sur la récolte et sur la fréquentation du plan d'eau qui sont par la suite communiquées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ces données permettent d'assurer un meilleur suivi de l'état des ressources fauniques. De plus, l'AFC-LSP peut conseiller le MFFP bien que ce soit le ministère qui détienne le pouvoir de décision. Ce fut le cas concernant le rachat des permis commerciaux et les changements de saisons de pêche pour certaines espèces. L'AFC-LSP contribue également à augmenter la surveillance contre le braconnage à l'aide d'une équipe d'assistants à la protection de la faune. Ces derniers collaborent avec les agents de la faune du ministère.

En plus du permis de pêche provincial, il est nécessaire de se procurer un droit de pêche auprès de l'AFC-LSP. L'argent recueilli sert au fonctionnement de l'organisation et à la mise en place de projets visant la protection du plan d'eau. Depuis sa création, l'AFC-LSP a contribué à améliorer grandement la pêche au lac Saint-Pierre. Son impact positif a d'ailleurs été constaté rapidement. En effet, trois ans après la création de cet organisme, le nombre de pêcheurs sportifs sur ce plan d'eau est passé de 10 000 en 2006 à 29 673 en 2009.

Différentes pourvoiries offrent différents services (équipement, guide, embarcation) pour la pratique de la pêche au lac Saint-Pierre en été comme en hiver. Il est possible de s'y procurer un permis de pêche ainsi qu'un permis d'accès à l'aire faunique. À Saint-Ignace-de-Loyola, on retrouve la Pourvoirie Roger Gladu et la Pourvoirie du lac Saint-Pierre. Du côté de Louiseville, il y a la Pourvoirie Domaine du lac Saint-Pierre. Les espèces principalement pêchées sont le doré noir, le doré jaune, le grand brochet, le maskinongé

et l'esturgeon. Dans le cas de la pêche blanche en hiver, les pourvoires Roger Gladu et Domaine du lac Saint-Pierre mettent à la disposition des pêcheurs des brimbales, des chaudières, des cuillères, du bois de chauffage et des cabanes.



Photo de Philippe Manning, Pourvoirie Domaine du lac Saint-Pierre

En ce qui concerne le territoire autochtone des réserves abénaquises de Wôlinak (située en bordure de la rivière Bécancour) et d'Odanak (située en bordure de la rivière Saint-François), il existe des ententes avec le gouvernement du Québec pour les activités de pêche, de chasse et de piégeage. Ces ententes sont renouvelables chaque année. Elles doivent tenir compte du respect de la propriété privée, de la cohabitation et du partage avec les autres utilisateurs de la faune. Les espèces de poissons visées par cette entente sont les achigans, les aloses, l'anguille d'Amérique, les barbottes, la barbue, les brochets, les meuniers, les crapets, les corégones, les dorés, l'éperlan, les esturgeons, la lotte, le maskinongé, la perchaude, le poulamon, les ombles, les truites et les saumons. L'entente traite aussi de la conservation de la faune, des pratiques prohibées et de l'identification des pêcheurs, des chasseurs et des piégeurs (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010).

### 3.3 Aménagements fauniques

Lors des inondations printanières, SARCEL réserve trois secteurs aux poissons qui utilisent la plaine inondable pour s'y reproduire, pour s'y nourrir ou pour y grandir. Ces secteurs sont aménagés avec des fossés collecteurs qui permettent aux alevins de retourner vers le lac Saint-Pierre.

Les bénévoles du Regroupement des Sauvaginaires du lac Saint-Pierre avaient remarqué au début de la saison de chasse à l'automne la présence de poissons morts dans les étangs de la Commune de Baie-du-Febvre. Ces poissons qui avaient utilisé ces étangs pendant la période de la crue printanière n'avaient pas réussi à retourner au lac Saint-Pierre par la suite lorsque le niveau d'eau a baissé. Une étude du ministère des Ressources naturelles et de la Faune avait confirmé ces observations faites par les chasseurs en soulignant que ces habitats étaient utilisés pour la reproduction et l'alevinage par au moins sept espèces de poissons, dont la perchaude et le grand brochet. Les sédiments accumulés qui obstruaient les fossés reliant ces étangs au lac Saint-Pierre ont donc été retirés. Ces travaux ont été effectués à la fin du mois d'août 2015. Ces travaux aident à assurer le succès de reproduction de plusieurs espèces de poissons dont la perchaude et le grand brochet. Ces travaux sont faits en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

En 2002, le bar rayé, dont on avait constaté la disparition à la fin des années 1960, a été réintroduit dans le fleuve Saint-Laurent. Cette réintroduction s'avère un succès puisqu'on a noté que cette espèce de poisson commence à se reproduire naturellement dans le fleuve. La section fluviale du Saint-Laurent fait l'objet d'un suivi ichtyologique depuis 1995 par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui a permis de récolter une quantité importante de données sur les poissons et leurs habitats. On a ainsi constaté que la présence du bar rayé dans le fleuve a progressé de façon significative de 2003 à 2014 (Bouchard, H. et Robitaille, P., 2015).

En ce qui concerne l'esturgeon jaune, sa situation s'est beaucoup améliorée suite aux diverses mesures adoptées pour en limiter le prélèvement. En effet, en 1987 un comité scientifique issu du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a constaté que cette espèce de poisson avait été surexploitée dans le fleuve Saint-Laurent. Suite à ce constat, on a imposé une réduction de la longueur totale des filets, des restrictions de la dimension de la maille des filets, l'abolition de la pêche à la ligne dormante, une réduction de la saison de pêche ainsi qu'une diminution du nombre de permis délivrés et l'élimination de certains sites de pêche autorisés dans le couloir fluvial entre Montréal et le lac Saint-Pierre (Dumont, P., Mailhot, Y. et Vachon, N., 2013). Depuis, on observe une augmentation de l'abondance de l'esturgeon jaune dans le Saint-Laurent.

### **3.4 Problématiques liées aux espèces recherchées pour la pêche**

#### **3.4.1 La perchaude**

Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, la pêche commerciale à la perchaude était pratiquée au lac Saint-Pierre. Toutefois, cette espèce de poisson était abondante car peu exploitée jusqu'à ce que les pêches commerciale et sportive se développent davantage durant les années 1970. Par la suite, le prélèvement commercial de perchaudes a augmenté de façon très importante. Ainsi, de 1986 à 1993, les débarquements ont été en moyenne de 206 t/année (Magnan, P., Mailhot, Y. et Dumont, P., 2008). En 1994, la récolte a été de 262 t. Les scientifiques jugeaient alors que la perchaude était exploitée à son niveau maximum. À partir de 1995, on a commencé à observer un déclin majeur de la population de perchaudes. En 2002, la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), aujourd'hui ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont demandé un avis scientifique pour établir l'état du stock de perchaude au lac Saint-Pierre afin de mieux gérer cette ressource faunique. À la suite de cet avis, les ministères ont créé deux comités : le Comité consultatif conjoint pour la gestion des stocks de poissons du lac Saint-Pierre (CCCGSPLSP) et le Comité aviseur scientifique sur la gestion de la perchaude du lac Saint-Pierre. Le CCCGSPLSP est formé de pêcheurs sportifs et commerciaux, de représentants du MAPAQ et du MRNF et de scientifiques. En 2004, le Comité scientifique a suggéré aux ministères de diminuer les prélèvements de perchaude provenant des pêches commerciale et sportive. En 2005, des mesures sévères ont alors été adoptées. Ainsi, la taille limite inférieure minimale des prises est passée de 165 mm à 190 mm. On a aussi réduit le nombre de prises permises et diminué le nombre de jours où la pêche est permise. Des rachats de permis de pêche commerciale ont été effectués. Malgré toutes ces mesures restrictives, le stock de perchaudes a continué à périliter. On a donc dû se résoudre à imposer un moratoire de 5 ans sur toutes formes de pêche, en 2012 au lac Saint-Pierre, et en 2013 pour le secteur pont Laviolette-Saint-Pierre-les-Becquets.

La présence d'un grand nombre de Cormorans à aigrettes a également été ciblée comme une pression supplémentaire exercée sur la population de perchaude déjà fragilisée. En effet, ces oiseaux, qui se nourrissent de poissons de petite taille, sont de plus en plus abondants au lac Saint-Pierre. Le MRNF a donc tenté de contrôler la population de Cormorans à aigrettes en stérilisant leurs œufs en 2008, puis en abattant des oiseaux adultes en 2012 et en 2013 (De la Chenelière, V., Brodeur, P. et Mingelbier, M., 2014). Les chercheurs mentionnent toutefois que les Cormorans ne sont pas responsables de la chute de la population de perchaude. En effet, l'augmentation de la population de cette

espèce d'oiseau s'est produite au lac Saint-François sans pour autant nuire à la population de perchaude à cet endroit.

La détérioration de certains habitats et le manque de connectivité entre la zone littorale et le lac semblent responsables en grande partie de la baisse de population de perchaude. Le type d'agriculture pratiquée sur les terres bordant le lac et ses affluents contribue à l'apport important de nutriments dans l'eau. La principale conséquence est la disparition des plantes aquatiques au profit du développement des cyanobactéries benthiques. Les jeunes perchaudes de l'année sont très affectées car elles se nourrissent habituellement dans les herbiers aquatiques. L'habitat constitué par les cyanobactéries comporte peu de proies pour les poissons. Les jeunes perchaudes ne réussissent donc pas à atteindre un poids suffisant leur permettant de survivre à leur premier hiver (Hudon et coll., 2012). De plus, le manque de connectivité entre la zone littorale et le lac ne permet pas aux jeunes alevins et aux adultes de retourner vers le lac après la période de fraie.. Certains aménagements ont cependant réussi à remédier à ce problème.

### 3.4.2 L'esturgeon jaune

Il est facile de surexploiter cette espèce de poisson car elle n'atteint sa maturité sexuelle en moyenne que vers l'âge de 27-28 ans et qu'elle a un cycle de reproduction long (six ans pour les femelles et deux ans pour les mâles) (Dumont, P., Mailhot, Y. et Vachon, N., 2013). En récoltant les individus de grande taille, on risque alors d'éliminer des reproducteurs et de nuire au recrutement, faisant ainsi chuter la population de façon marquée. En amont du lac Saint-Pierre, la situation de cette espèce est plus précaire à cause de la mauvaise qualité de l'eau et de la perte d'habitats. La pêche à l'esturgeon jaune est interdite au lac Saint-François depuis 1987 et au lac des Deux Montagnes depuis les années 1950.



Photo de José Cartier



Au lac Saint-Pierre, on a imposé des quotas et raccourci la saison de pêche afin de protéger cette espèce, mais il est essentiel aussi de maintenir la qualité de l'habitat pour assurer sa survie.

### 3.4.3 L'anguille d'Amérique

La population d'anguille d'Amérique a connu un déclin important entre 1983 et 2000 dans le fleuve Saint-Laurent à cause de la présence de barrages (ex : Moses-Saunders, Beauharnois) empêchant la montaison des juvéniles vers les Grands Lacs. Plusieurs poissons étaient tués dans les turbines. Des passes migratoires ont alors été installées afin de contrer ce problème.

### 3.4.4 Le doré



Photo de Paul Messier

Cette espèce n'est capturée que par les pêcheurs sportifs. Les dorés jaunes sont surtout pêchés durant l'été et les dorés noirs sont principalement récoltés durant l'automne. En 2003, la période de pêche s'échelonnait du 30 avril au 30 novembre. En 2006, le début

de la saison de pêche a été reporté au 12 mai. À ce moment, le doré jaune a alors déjà frayé, mais pas le doré noir qui ne se reproduit que vers la fin de mai et le début de juin. Ceci contribue donc à réduire le succès de reproduction du doré noir (Lanoix, R., 2010).

### **3.4.5 Les espèces exotiques envahissantes**

L'introduction d'espèces de poissons provenant de l'étranger a un impact négatif sur les espèces indigènes. Ces espèces exotiques envahissantes colonisent rapidement le lac Saint-Pierre et entrent directement en compétition avec les espèces indigènes pour l'utilisation des ressources alimentaires. Originaire de la mer Caspienne, le gobie à taches noires a été accidentellement introduit via les eaux de ballast des navires. Sa présence dans les Grands Lacs a été détectée en 1990. Ce poisson a été observé dans le fleuve Saint-Laurent en 1997. Puis, il a proliféré de plus en plus et on l'a finalement retrouvé au lac Saint-Pierre. Le gobie à taches noires mange des œufs d'esturgeon et de doré. Par contre, le doré, le brochet et la perchaude se nourrissent des spécimens plus petits de gobies. Le gobie s'alimente aux mêmes endroits que les jeunes perchaudes, ce qui est très néfaste pour ces dernières. Lorsqu'ils capturent des gobies à tâches noires, les pêcheurs devraient en informer les autorités concernées afin de déterminer les endroits colonisés par cette espèce nuisible.

Originaire d'Eurasie, la tanche a été importée au Québec en 1986. Une trentaine de poissons ont été importés illégalement d'Allemagne pour en faire l'élevage dans la région du Haut-Richelieu. En 1991 en vidangeant les étangs où elles étaient, des tanches se sont retrouvées dans le milieu naturel. Un pêcheur commercial en a d'ailleurs capturées dans la rivière Richelieu en 1999 (Masson et al., 2013). En 2006, des spécimens ont été capturés au lac Saint-Pierre. Des travaux d'échantillonnage effectués dans la plaine inondable et les milieux humides du lac Saint-Pierre par le biologiste Philippe Brodeur du MRNF en 2011 et 2012 ont permis de récolter 49 tanches. Cette espèce de poisson utilise donc ces habitats pour se reproduire car des jeunes de l'année étaient présents dans les échantillons prélevés. Les tanches sont très fécondes et ont la capacité de s'adapter facilement à des conditions trop hostiles du milieu, telles que le manque d'oxygène, pour d'autres espèces. Ces poissons exotiques entrent donc directement en compétition avec les espèces indigènes (perchaude, brochet) qui frayent dans la zone littorale. En se nourrissant de zooplancton et d'organismes benthiques, la tanche nuit aux espèces indigènes. La présence de cette espèce exotique envahissante représente donc une menace au rétablissement de la perchaude.

Une nouvelle espèce exotique qui menace grandement l'intégrité des milieux humides a fait son apparition au lac Saint-Pierre. Il s'agit de la carpe de roseau. Cette espèce provenant d'Asie a été introduite aux États-Unis dans des piscicultures durant les années 1960-1970. Après les inondations importantes de 1993, des carpes se sont retrouvées

dans le milieu naturel. Cette espèce est très invasive car elle est très prolifique et peut s'adapter facilement à divers types de milieux. De plus, les jeunes ont une croissance rapide. Lorsqu'elle est présente dans un cours d'eau, la carpe de roseau occupe tout l'espace. Elle se nourrit de plancton mais aussi de plantes aquatiques, ce qui risque de beaucoup affecter la qualité des herbiers où se nourrissent les jeunes perchaudes. Deux pêcheurs de Lanoraie ont capturé dans leur filet un gros spécimen de carpe de roseau de 64 lb à Contrecoeur le 27 mai 2016. La présence de cette espèce de poisson exotique envahissante a également été détectée à 16 endroits dans le fleuve Saint-Laurent et au lac Saint-Pierre grâce à des échantillons d'eau prélevés. En 2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indiquait que ces échantillons contenaient des traces d'ADN de carpe de roseau. Un suivi devra donc être effectué régulièrement car ce poisson menace la survie des espèces indigènes.

### **3.4.6 L'accessibilité au lac Saint-Pierre**

L'accessibilité au lac Saint-Pierre dans la section située au sud du chenal de navigation est réduite à cause de la présence d'obus dans les sédiments et sur les berges. En effet, de 1952 à 2000, des tirs ont été faits en direction du lac à partir du Centre d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale à Nicolet. Environ 300 000 obus ont été tirés et 6 500 seraient potentiellement explosifs. Les pêcheurs ne peuvent donc se rendre dans cette section du lac qui est jugée trop dangereuse.

Durant la saison hivernale, l'accessibilité à la ressource est réduite car la saison de pêche blanche est plus courte (3 semaines au lieu de 6 semaines) à cause de la minceur de la glace due au réchauffement climatique. Cette glace ne peut pas supporter le poids des cabanes de pêche aussi longtemps qu'avant.

## **4. LES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR FAVORISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE**

### **4.1 L'accessibilité au territoire**

De 1952 à 2000, environ 300 000 munitions ont été tirées dans l'eau à partir du Centre d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale à Nicolet. Ces obus, dont 6 500 potentiellement explosifs, se sont retrouvés dans les sédiments sur une superficie de 40 % du lac Saint-Pierre et plus particulièrement dans la section sud. En 2000, ces activités ont cessé. Le gouvernement fédéral a alors envisagé la possibilité de retirer les obus car ils constituaient un danger potentiel et limitaient donc l'accès au lac pour les plaisanciers, les pêcheurs et les chasseurs. À l'époque, le coût du retrait des obus a été évalué à 400 millions \$. On commença par examiner les berges à chaque printemps, car en 1982 l'explosion d'un obus retrouvé sur le rivage avait tué un homme et blessé neuf personnes.



Photo de Philippe Manning

À cause du mouvement des glaces, certains obus échouent sur la berge et sont ainsi beaucoup plus accessibles. En plus des berges, le chenal Landroche à Baie-du-Febvre a été jugé prioritaire pour la décontamination car il représente une voie d'accès importante au sud du lac Saint-Pierre. La firme Mine / EOD CLR de Québec a été choisie pour effectuer le travail de détection et d'enlèvement des munitions non explosées. Depuis, des centaines d'obus ont été retirés et on a pu effectuer le dragage du chenal Landroche.

#### **4.2 L'intégrité des habitats**

La restauration des habitats est essentielle à la protection de la biodiversité permettant ainsi d'offrir des ressources fauniques intéressantes pour la pratique de la chasse et de la pêche. Selon Véronik de la Chenelière (2014), la chute spectaculaire du nombre de perchades au lac Saint-Pierre est en grande partie attribuable à la dégradation des habitats et à la mauvaise qualité de l'eau. Elle mentionne qu'il faudrait restaurer 5 000 ha pour améliorer la situation. De plus, il faudrait rétablir la connectivité entre le lac et la zone inondable afin que les espèces de poissons qui vont pondre dans la plaine inondable puissent retourner au lac ainsi que leurs alevins.



Photo de Philippe Manning

Il est important de conserver des aires de repos pour la sauvagine et pour d'autres oiseaux aquatiques. Il est interdit de chasser dans ces zones. Dans le cas du Refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet, créé en 1982, il est totalement interdit d'accès à moins d'obtenir un permis délivré par Environnement et Changement climatique Canada pour y faire de la recherche scientifique par exemple. Il couvre une superficie de 2 337 ha et est situé sur la rive sud du lac Saint-Pierre de l'Île Moras (est) jusqu'à la Longue Pointe (ouest). Ce territoire comprend une variété de milieux humides : marécages, marais, prairies humides et herbiers aquatiques. En 1988, afin d'améliorer l'habitat de la sauvagine, Canard illimités y a aménagé un marais de 140 ha. Le Refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet offre une grande variété d'habitats permettant à une faune abondante de se reposer, de se nourrir et de se reproduire. Plus de 8 000 canards barboteurs se reposent sur ce territoire lors de leur migration automnale.

### 4.3 La surabondance de certaines espèces

Les Oies des neiges, les Bernaches du Canada et les cerfs de Virginie ont une densité de population très élevée qui cause des dommages sur les terres agricoles. Afin de diminuer cette déprédation sur ce milieu ainsi que les risques de collisions sur la route et la pression sur le milieu forestier, particulièrement dans le cas du cerf de Virginie, diverses mesures doivent être utilisées selon l'espèce ciblée. Depuis 1998, les oies ont occasionné de la déprédation sur les semis de maïs et de céréales au lac Saint-Pierre (Béchet, A., Giroux, J.-F., Gauthier, G., Nichols, J. D. et Hines, J. E., 2003). Dans le cas de la Grande Oie des neiges, afin de freiner la croissance de sa population, il serait souhaitable d'augmenter le prélèvement par la chasse. Il faudrait donc améliorer la récolte printanière de conservation qui s'ajoute à la chasse automnale habituelle tant que le niveau de population ciblé, entre 500 000 et 750 000 oies, ne sera pas atteint. Il en va de même pour la Bernache du Canada dont il faudra stabiliser la population car elle devient de plus en plus abondante. Sa population montrait déjà une forte croissance au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle en passant de 30 000 individus en 1995 à 160 000 en 2003 (Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R., 2010). Ces données concernent la population de Bernaches du Canada migratrice de l'Atlantique. Il existe également une population de Bernaches du Canada qui est « résidente » et qui se reproduit dans le sud du Québec. Celles-ci semblent aussi connaître une expansion.

Les dindons sauvages sont de plus en plus présents au sud du Québec et même dans la région du lac Saint-Pierre. On les observe dans les champs non loin des routes ou sur les terres agricoles. Leur présence accrue pourrait éventuellement représenter une source de déprédation importante. On pourrait donc favoriser et faciliter la chasse à cette espèce.

Le plan de gestion 2010-2017 du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec indique qu'il serait souhaitable de maintenir la population de cerfs de Virginie à 5 individus par km<sup>2</sup> d'habitat forestier. Cette densité est jugée optimale pour préserver la qualité des habitats et maintenir la population de ce mammifère en bonne santé. Un tel niveau permettrait aussi de minimiser le plus possible les impacts négatifs dus à la déprédation en milieu agricole ainsi que les risques d'accidents routiers. Afin de maintenir cette densité de population, les niveaux de prélèvements seront ajustés.



Photo de José Cartier

À certains endroits, les castors font des dommages en construisant leurs barrages car ils inondent des chemins, des terrains forestiers ou des terres agricoles. De plus, en grugeant les arbres, les castors peuvent détériorer des arbres fruitiers et ornementaux et donc constituer un réel problème pour la sylviculture et les pépinières. Il serait donc utile de favoriser le piégeage là où on rencontre des problèmes.

#### **4.4 Favoriser la relève**

Les jeunes sont peu portés à chasser ou à faire du piégeage. Diverses associations de chasseurs s'impliquent toutefois pour faciliter la participation des jeunes dans ce domaine. Des cours de maniement d'armes à feu et d'initiation à la chasse sont offerts par le Regroupement des Sauvaginaires du Lac Saint-Pierre. De plus, une journée est dédiée à la relève lors de la chasse à la sauvagine à l'automne. Ainsi, la semaine précédant l'ouverture officielle de la chasse, un jeune accompagné d'un adulte peut chasser la sauvagine. La Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre (SARCEL) offre même un droit de chasse gratuit

pour ceux qui sont âgés de moins de 25 ans pourvu qu'ils soient accompagnés de deux adultes ayant payé les coûts de l'activité.



Photo de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel

Quant au piégeage, des adultes expérimentés pourraient faire connaître leur pratique à un plus vaste public et être accompagnés de jeunes participants. En ce qui concerne la pêche, l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel a collaboré à la réalisation d'une publication « Le carnet du pêcheur » conçue par la biologiste Hélène Godmaire. Cette publication contribue à mieux transmettre des informations sur une pratique de la pêche respectueuse de l'environnement. Cette association organise aussi des tournois de pêche pour la relève. L'Académie de pêche du lac Saint-Pierre offre des camps de jour et des camps de vacances pour initier les jeunes à la pratique de la pêche. De telles initiatives doivent être encouragées.

## CONCLUSION

La région du lac Saint-Pierre est très propice à la pratique de la pêche sportive et commerciale, ainsi qu'à la chasse au canard, à l'oie et au cerf de Virginie.





Photo de Philippe Manning

Le piégeage au rat musqué, une activité pratiquée même par les Iroquois du temps de Jacques Cartier, a encore lieu de nos jours. Malgré les vastes étendues occupées par les milieux humides comprenant une abondante biodiversité, les habitats sont grandement fragilisés par les substances polluantes, la baisse du niveau d'eau et la circulation des navires. Afin de préserver les ressources fauniques permettant de supporter les prélèvements découlant de la chasse et de la pêche, il est essentiel de protéger les différents habitats pour maintenir leur intégrité.

La pêche sportive est encore de nos jours très populaire. Par contre, à cause de la chute du stock de perchaudes, la pêcherie commerciale autrefois abondante semble plutôt menacée. En ce qui concerne la chasse, divers moyens sont utilisés afin de favoriser la relève. Les jeunes paraissent en effet peu attirés par les activités de chasse et de piégeage. Les activités de prélèvement faunique doivent être améliorées afin qu'elles puissent contribuer de façon significative au développement de l'économie régionale.

## RÉFÉRENCES

Anonyme. (2013). L'Oie des neiges au Québec : Plan d'action 2013-2018. Document issu d'un atelier de travail regroupant les membres de la Table de concertation sur la gestion de la Grande Oie des neiges, Québec, Québec. 20 pages.

[https://www.ec.gc.ca/nature/FB11C691-2F04-4E8F-B4BF-88B5441BD6F3/900\\_SnowGeeseinQuebec2013-2018ActionPlan\\_f%20-v6%20FINAL-s.pdf](https://www.ec.gc.ca/nature/FB11C691-2F04-4E8F-B4BF-88B5441BD6F3/900_SnowGeeseinQuebec2013-2018ActionPlan_f%20-v6%20FINAL-s.pdf)

BCDM CONSEIL INC. 2005. Rapport III : La pêche sportive au lac Saint-Pierre en 2003. Pêche sur la glace : évaluation des retombées économiques. Pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche sur la faune, Québec. 67 p.

<https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/centre-du-quebec/peche-glace-iii.pdf>

BCDM CONSEIL INC. 2005. Rapport IV : La pêche sportive au lac Saint-Pierre en 2003. Pêche en eau libre : évaluation des retombées économiques. Pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche sur la faune, Québec. 89 p.

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/centre-du-quebec/peche-eau-libre-iv.pdf>

Béchet, A., Giroux, J.-F., Gauthier, G., Nichols, J. D. et Hines, J. E. (2003). Spring hunting changes the regional movements of migrating creater snow geese. *Journal of Applied Ecology*, 40, 553-564.

[file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Bechet\\_2003\\_Anser%20caerulescens%20atlanticus\\_migration\\_stopover\\_B26.pdf](file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Bechet_2003_Anser%20caerulescens%20atlanticus_migration_stopover_B26.pdf)

Bouchard, H. et Robitaille, P. (2015). *Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014*, Environnement Canada, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 54 p.

[file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Portrait\\_global\\_2014\\_150\\_FR.pdf](file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Portrait_global_2014_150_FR.pdf)

Collard, A., Villeneuve, F., Dombrowski, P. et Couture, R. (2010). *Portrait faunique du Centre-du-Québec*. Document produit par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Région 17 pour la Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le Territoire du Centre-du-Québec, 119 p.

[http://www.afbf.qc.ca/DbImages/Documents/portrait\\_faunique\\_r%C3%A9gional.pdf](http://www.afbf.qc.ca/DbImages/Documents/portrait_faunique_r%C3%A9gional.pdf)

Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. (Novembre 2003) *Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada : Novembre 2003*, Rapp. SCF réglementation oiseaux migr. no 10, 95 p.

[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/ec/CW69-16-10-2003-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW69-16-10-2003-fra.pdf)

COSEPAC. (2012). *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'anguille d'Amérique (Anguilla rostrata) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, 127 p.

[http://www.sararegistry.gc.ca/virtual\\_sara/files/cosewic/sr\\_anguille\\_amer\\_eel\\_1012\\_f.pdf](http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_anguille_amer_eel_1012_f.pdf)

De la Chenelière, V., Brodeur, P. et Mingelbier, M. (2014). Restauration des habitats du lac Saint-Pierre : un prérequis au rétablissement de la perchaude. *Le Naturaliste canadien*, vol. 138, no 2, p. 50-61.

<http://www.erudit.org/revue/natcan/2014/v138/n2/1025070ar.pdf>

Dumont, P., Mailhot, Y. et Vachon, N. (2013). *Révision du plan de gestion de la pêche commerciale de l'esturgeon jaune dans le fleuve Saint-Laurent*. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Directions générales de l'Estrie-Montréal Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides et Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec. x + 127 pages.

<https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/monteregie/esturgeon-jaune.pdf>

He, J., Poder, T., Dupras, J. et Enomana, H. J. (2016). *La valeur économique de la pêche blanche et des services écosystémiques au lac saint-pierre : analyse coûts-avantages des stratégies d'adaptation aux changements climatiques*. Rapport présenté à la Division des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, au Gouvernement du Québec et à Ouranos. Montréal : Université du Québec à Montréal. 162 p.

[file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/He%20et%20al%202016\\_valeur%20économique\\_pêche%20blanche\\_lac%20Saint-Pierre.pdf](file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/He%20et%20al%202016_valeur%20économique_pêche%20blanche_lac%20Saint-Pierre.pdf)

Hudon, C., Cattaneo, A., Tourville, A.M., Brodeur, P., Dumont, P., Mailhot, Y., Amyot, J. P., Despatie, S. P. et De Lafontaine, Y. (2012). Oligotrophication from wetland eputation alters the riverine trophic network and carrying capacity for fish . *Aquatic Sciences*, vol. 74, no 3, p. 495-511.

Lanoix, R. (2010). *Effets de la création d'une aire faunique communautaire sur la conservation de la faune aquatique au lac Saint-Pierre*. Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.), Centre universitaire de formation en environnement Université de Sherbrooke, Canada, 95 p.

[file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Lanoix\\_2010\\_Aire%20faunique%20communautaire\\_lac%20Saint-Pierre\\_B326.pdf](file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Lanoix_2010_Aire%20faunique%20communautaire_lac%20Saint-Pierre_B326.pdf)

Magnan, P., Mailhot, Y. et Dumont, P. (2008) État du stock de perchaude du lac Saint-Pierre en 2007 et efficacité du plan de gestion de 2005. Comité aviseur scientifique sur la gestion de la perchaude du lac Saint-Pierre, Université du Québec à Trois-Rivières et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. iv + 28 pages + annexes

[file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Magnan\\_2008\\_Perchaude\\_Lac%20St-Pierre\\_plan%20de%20gestion\\_B369.pdf](file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Magnan_2008_Perchaude_Lac%20St-Pierre_plan%20de%20gestion_B369.pdf)

Masson, S., de Lafontaine, Y., Pelletier, A.-M., Verreault, G., Brodeur, P., Vachon, N. et Massée, H. (2013). Dispersion récente de la tanche au Québec. *Le Naturaliste canadien*, vol. 137, n° 2, p. 55-61.

<http://id.erudit.org/iderudit/115516ar>

Mingelbier, M., Paradis, Y., Brodeur, P., De la Chenelière, V., Lecomte, F., Hatin, D. et Verreault, G. (2016). Gestion des poissons d'eau douce et migrateurs dans le Saint-Laurent : mandats, enjeux et perspectives. *Le Naturaliste canadien*, vol. 140, no 2, p. 74-90.

[file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Mingelbier\\_2016\\_Gestion%20des%20poissons%20d'eau%20douce.pdf](file:///D:/Documents%20AMD/CSRBLSP/Textes%20CSRBLSP/Chasse%20et%20pêche%20documents/Mingelbier_2016_Gestion%20des%20poissons%20d'eau%20douce.pdf)

Radio-Canada. (19 septembre 2016). Obus dans le lac Saint-Pierre : début du nettoyage annuel par la Défense nationale. Ici Mauricie-Centre-du-Québec

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/803840/obus-lac-saint-pierre-nettoyage-defense-nationale>

Ressources naturelles et Faune Québec (MRNF). (Septembre 2010). *Le plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017*, Résumé du rapport de la direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, 7 p.

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/pdf/plan-gestion-cerf-resume.pdf>

Trahan, B., (15 avril 2016). D'autres obus retirés du lac Saint-Pierre. *Le Nouvelliste*  
<http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201604/15/01-4971791-dautres-obus-retires-du-lac-saint-pierre.php>